



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9143^e séance

Vendredi 30 septembre 2022, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. de Rivière	(France)
<i>Membres :</i>	Albanie	M ^{me} Dautllari
	Brésil	M. Costa Filho
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
	Inde	M ^{me} Kamboj
	Irlande	M. Mythen
	Kenya	M. Kimani
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/720, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Albanie et les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Hier, le Secrétaire général a déclaré :

« La Charte des Nations Unies est claire : toute annexion d'un État ou d'un territoire par un autre État à la suite du recours à la menace ou à l'emploi de la force constitue une violation des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et du droit international ».

C'est précisément à cette violation que nous sommes confrontés aujourd'hui. Les États-Unis ont proposé un projet de résolution (S/2022/720), en collaboration avec l'Albanie, pour condamner les soi-disant référendums illégaux organisés sur le territoire ukrainien. Le projet de résolution est clair. Il condamne ces référendums illégaux. Il demande à tous les États de ne reconnaître aucune modification du statut de l'État ukrainien. Il exige en outre que la Russie retire immédiatement ses forces militaires de l'Ukraine.

De nombreux membres du Conseil nous ont dit ces derniers jours qu'ils avaient l'impression que ce processus était précipité. Que les choses soient claires : ce qui a été précipité, c'est la décision illégale de la Russie d'annexer le territoire ukrainien. En tant que Conseil, nous devons réagir. C'est exactement ce que le Conseil de sécurité est censé faire : défendre la souveraineté, protéger l'intégrité territoriale et promouvoir la paix et la sécurité. L'ONU a été fondée sur l'idée que plus

jamais un pays ne serait autorisé à conquérir par la force le territoire d'un autre État. Nous sommes convenus que cette voie conduit aux événements les plus tragiques de l'histoire. C'est ainsi qu'il faut précisément qualifier les tentatives d'annexion de la Russie, sans l'ombre d'un doute. Nous parlons d'un État Membre de l'ONU, d'un membre du Conseil de sécurité, qui tente d'annexer par la force une partie d'un autre État. Les résultats de ces pseudo-référendums étaient prédéterminés à Moscou, et tout le monde le sait. Ces référendums ont été organisés sous la menace des armes russes.

Nous avons vu à maintes reprises le peuple ukrainien se battre pour son pays et la démocratie : le civil ukrainien qui a retiré à mains nues une mine terrestre russe, les Ukrainiens de l'étranger qui sont revenus en Ukraine pour combattre pour leur pays, les soldats qui ont sacrifié leur vie pour arrêter l'avancée de la Russie. Poutine a sous-estimé la détermination des Ukrainiens. Le peuple ukrainien a démontré haut et fort qu'il ne se soumettrait jamais à la domination russe. Donc, les États-Unis considéreront toujours les territoires que la Russie tente de saisir ou d'annexer comme faisant partie de l'Ukraine. Le Secrétaire général Guterres l'a dit lui aussi. Il a déclaré hier :

« Toute décision de procéder à l'annexion des régions ukrainiennes de Donetsk, de Louhansk, de Kherson et de Zaporijia n'aurait aucune valeur juridique et mérite d'être condamnée ».

Je le répète : mérite d'être condamnée.

Le Secrétaire général a ensuite précisé que cela était contraire

« aux buts et principes de l'ONU. C'est une escalade dangereuse. Cela n'a pas sa place dans le monde moderne ».

Cela n'a pas sa place dans le monde moderne.

Nous avons tous intérêt à défendre les principes sacrés de souveraineté et d'intégrité territoriale, à défendre la paix dans notre monde moderne. Nous mesurons tous les conséquences pour nos frontières, notre économie et nos pays si ces principes sont foulés aux pieds. Par ailleurs, cela ne se limite pas à une seule nation, qu'elle soit grande ou petite. Il y va de notre sécurité collective, de notre responsabilité collective de maintenir la paix et la sécurité internationales, non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour le monde entier. C'est la raison d'être du Conseil de sécurité.

Nous sommes la première ligne de défense de la Charte des Nations Unies, et nous devons montrer que nous prenons cette défense au sérieux. Nous devons montrer que le Conseil peut faire son travail en dépit des agissements d'un membre permanent. Ce n'est pas le moment de rester les bras croisés. C'est le moment de défendre la Charte des Nations Unies, ses valeurs, ses principes et ses buts. En outre, si la Russie décide de se soustraire à son obligation de rendre des comptes, nous prendrons d'autres mesures à l'Assemblée générale pour faire comprendre à Moscou, sans équivoque, que le monde est toujours du côté de la défense de la souveraineté et de la protection de l'intégrité territoriale.

Plus tôt dans la journée, nous avons vu Poutine célébrer cette violation manifeste du droit international. Il a organisé une fête sur la place Rouge pour se féliciter de ces référendums illégaux. Il était en train d'exulter en évoquant l'Empire soviétique, et a déclaré que ce n'était que le début. Alors que nous sommes tous assis dans cette salle en train d'examiner solennellement ce projet de résolution, Poutine, lui, est en train de se vanter en nous jetant à la figure nos valeurs communes. Il est temps que nous nous élevions pour défendre ensemble nos convictions collectives.

Au nom de ces principes qui nous sont chers, les États-Unis présentent ce projet de résolution avec l'Albanie. Au nom du droit de tous les pays d'être à l'abri de l'invasion et de l'annexion, nous votons pour. Au nom de la paix et de la sécurité collective du monde, nous exhortons tous les autres membres à voter pour eux aussi. Montrons à Poutine la détermination du Conseil de sécurité.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Les annexions de la Russie mettent encore davantage en péril les perspectives de paix et sapent fondamentalement les buts et principes des Nations Unies. La zone que la Russie prétend annexer fait plus de 90 000 kilomètres carrés. Il s'agit de la plus vaste annexion de territoire par la force depuis la Seconde Guerre mondiale.

Il n'y a pas de juste milieu dans cette affaire. En fin de compte, c'est une simple, une très simple question de principe, comme le Secrétaire général l'a dit. En tant que membres du Conseil de sécurité, chargés de maintenir la paix et la sécurité internationales et de défendre la Charte des Nations Unies, nous devons condamner les agissements de la Russie et voter pour le projet de résolution S/2022/720.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Force est de constater que certains de nos collègues du Conseil de sécurité sont encore descendus d'un cran. Même les rares vestiges de décorum qui nous semblaient demeurer dans cette salle sont mis à mal. Je ne crois pas qu'il soit déjà arrivé que le Conseil de sécurité adopte un projet de résolution condamnant directement l'un de ses membres.

Qu'on me le dise : le Conseil espère-t-il sérieusement que la Russie va examiner un tel projet et voter pour ? Et si tel n'est pas le cas, c'est que le Conseil nous pousse intentionnellement à exercer notre droit de veto afin de partir ensuite dans des envolées lyriques sur le fait que la Russie abuse de ce droit. Cette franche hostilité de l'Occident n'est autre que l'expression d'un refus de dialoguer et de coopérer au sein du Conseil.

Cette marque d'animosité signe le rejet des pratiques établies et de l'expérience accumulée durant maintes années. Elle n'est rien de plus qu'une provocation médiocre dont l'objectif n'échappe à personne.

Le 27 septembre, nous avons déjà exposé en détail les raisons et les objectifs de la tenue des référendums dans les Républiques de Donetsk et de Lougansk, ainsi que dans les régions de Kherson et de Zaporojie (voir S/PV.9138). Le 28 septembre, les résultats définitifs des votes ont été proclamés. Une majorité écrasante des votants, à savoir 99 % en République populaire de Donetsk, 98 % en République populaire de Lougansk, 93 % à Zaporojie et 87 % dans la région de Kherson, s'est prononcée pour l'intégration de ces régions à la Russie. Malgré les conditions de sécurité difficiles et les provocations du régime de Kiev, une majorité écrasante des personnes en droit de voter a décidé de participer au vote, les chiffres allant de 76 % dans la région de Kherson à 97 % en République populaire de Donetsk.

Les résultats des référendums parlent d'eux-mêmes. Les habitants de ces régions ne veulent pas réintégrer l'Ukraine. Ils ont fait un choix libre et éclairé en faveur de notre pays. Les référendums se sont déroulés en parfaite conformité avec les normes et les principes du droit international, quand bien même nos adversaires occidentaux, et jusqu'au Secrétaire général - qui a, subitement et sans en avoir le mandat, décidé de s'exprimer au nom de tous les Membres de l'ONU -, voudraient essayer de prouver le contraire. Une centaine d'observateurs internationaux venus d'Italie, d'Allemagne, du Venezuela et de Lettonie ont confirmé que les résultats des référendums étaient légitimes.

Washington, qui est aujourd'hui la plus prompte à nous critiquer et à parler de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, a récemment déclaré qu'elle était prête à employer la force pour protéger Taiwan, qui fait partie intégrante de la République populaire de Chine. Voilà encore un exemple flagrant de la politique du deux poids, deux mesures.

Aujourd'hui, des traités ont été signés sur l'intégration de ces nouvelles régions à la Fédération de Russie. Après leur validation par le Parlement russe et la signature des décrets présidentiels, la volonté des habitants du Donbass, de Zaporojie et de Kherson de revenir dans le giron russe sera réalisée. Il n'y aura pas de retour en arrière, contrairement à ce que le projet de résolution d'aujourd'hui (S/2022/720) voudrait imposer.

Le régime de Kiev, qui place les intérêts de ses soutiens occidentaux avant ceux de son propre peuple, a repoussé ces régions, ce qui en fait le responsable de ce résultat. Les autorités de Maidan ne semblent pas en avoir tiré la moindre conclusion jusqu'à présent.

Aujourd'hui, nous avons encore vu le régime de Kiev commettre une nouvelle atrocité. Les nazis ukrainiens ont ouvert le feu sur une file de gens qui attendaient des permis pour entrer sur le territoire dont nous avons le contrôle dans la région de Zaporojie, et il y a eu des dizaines de morts.

Je souligne que le Conseil a eu l'occasion d'adopter un document vraiment équilibré et utile. Dans un esprit constructif, nous avons proposé des amendements que beaucoup dans cette salle aujourd'hui auraient appuyés, des amendements sur le fait qu'il est nécessaire de respecter à la fois l'intégrité territoriale de tous les États Membres et le principe de l'autodétermination des peuples, conformément à la Charte et à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, et sur le fait que, en vertu des documents de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, que, soit dit en passant, tous les États occidentaux ont signés, la sécurité des États est indivisible, et nul État ne doit renforcer sa propre sécurité aux dépens de la sécurité des autres.

Nous avons proposé de prendre acte du fait objectif que les membres du Conseil ont des opinions différentes sur le résultat des référendums. Mais qui peut nier que l'expression directe de la volonté du peuple

est un élément essentiel d'une société démocratique ? Peut-être ceux pour qui, dans le cas du Kosovo, il n'y avait pas besoin de référendum.

Enfin, nous avons suggéré que, dans ce projet, le Conseil appelle toutes les parties concernées à intensifier la recherche d'une solution diplomatique au conflit. Cela ne devrait-il pas être l'objectif de nos efforts communs ? Il semble que nos anciens partenaires de l'Occident aient une fois de plus démontré qu'en réalité, ils ne veulent pas la paix en Ukraine. Ils rêvent d'une défaite de la Russie ce qui, compte tenu de l'animosité enragée de l'Occident, nous met face à des objectifs différents.

La logique des auteurs de ce document apparaît clairement au vu de la méthode opaque qu'ils ont choisie pour le négocier, dans le cadre de consultations bilatérales, ce qui fait que certains membres du Conseil ne pouvaient avoir connaissance de ce que d'autres collègues pensaient et proposaient. Nous savons tous parfaitement la tâche assignée à ce projet et le sort qui l'attend. Ses auteurs sont prêts à dévaluer les efforts du Conseil en tant que principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité pour utiliser effrontément cette instance comme lieu de répétition générale avant leur grand spectacle à l'Assemblée générale. Là, suivant un schéma bien connu, l'Occident va mobiliser toutes ses ressources pour faire pression sur tous les États Membres qui seront à sa portée, et tordre leur tordre le bras. Certains flancheront, mais nous voulons croire que beaucoup sauront résister à la pression : ceux qui sont prêts à avoir et à défendre leur propre opinion ; ceux qui veulent mener une politique indépendante et défendre le principe de l'égalité souveraine des États ; ceux qui s'opposent à l'hégémonie d'un État et de ses satellites qui ne considèrent pas les autres comme des partenaires égaux.

Nous espérons que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies seront capables de se forger leur propre avis impartial sur cette situation et de faire le bon choix.

Le Président : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, France, Ghana, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Fédération de Russie

S'abstiennent :

Brésil, Chine, Gabon, Inde

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, une voix contre et 4 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : C'est un nouveau jour sombre pour le Conseil de sécurité, l'ONU et le monde. Une fois de plus, le Conseil de sécurité a été pris en otage sur la même question et par le même pays et a été empêché d'agir sur l'une des questions les plus importantes inscrites à son ordre du jour. Une fois de plus, la Russie a abusé d'un privilège spécial que la Charte des Nations Unies – Charte que la Russie fait voler en éclats par ses actions – accorde aux membres permanents afin de les aider à maintenir la paix et la sécurité et à faire respecter le droit international, et non pour entraver l'action du Conseil lorsque le monde en a besoin.

Le projet de résolution S/2022/720 proposé aujourd'hui portait sur les questions et les principes les plus fondamentaux qui nous lient à l'ONU et au monde multilatéral, à savoir la préservation de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance d'un État Membre. Comme elle le fait depuis le 24 février, la Russie a choisi de s'opposer totalement au droit international, à ses propres engagements et aux appels répétés provenant de tous les coins du monde pour qu'elle mette un terme à ses actions, change de cap et œuvre pour la paix. Le vote d'aujourd'hui a montré une fois de plus que la Russie est et restera isolée dans ses actions et dans ses positions. Le vote d'aujourd'hui a montré que la Russie n'a jamais voulu ni la paix ni le dialogue. Ce qu'elle voulait, c'était une partie du territoire de l'Ukraine, qu'elle revendique désormais comme sienne. Nous ne l'accepterons pas et nous ne reconnaitrons aucune répercussion qui découle des actions de la Russie, au détriment de l'Ukraine.

Ce qui se déroule actuellement en Ukraine doit être une sonnette d'alarme pour le monde entier. Nous ne devons pas accepter l'annexion illégale du territoire d'autres pays. Nous renouvelons l'appel lancé à toutes les organisations internationales et à tous les États pour qu'ils ne reconnaissent pas l'acquisition par

la Fédération de Russie de quelque partie que ce soit du territoire ukrainien et qu'ils s'abstiennent de toute action ou transaction qui pourrait être interprétée comme la reconnaissance d'une telle acquisition. Nous devons être unis et condamner fermement ce comportement inacceptable et défendre et soutenir l'Ukraine, car c'est ainsi que nous défendons l'ordre international fondé sur des règles, le droit international et la Charte. Nous poursuivrons notre combat à l'Assemblée générale et demanderons à l'Assemblée de défendre la Charte des Nations Unies.

Quant à la rengaine de la Russie, qui établit artificiellement des parallèles avec d'autres situations qui n'ont rien à voir avec son agression, nous nous sommes exprimés clairement à ce sujet plus d'une fois et nous n'allons pas nous abaisser à répondre à de telles affirmations, qui sont du même acabit que ses déclarations selon lesquelles « il n'y a pas de guerre en Ukraine », « nous n'y avons commis aucun crime » et « nous ne voulons pas de son territoire ». Nous osons espérer qu'aujourd'hui plus que jamais, les yeux de chacun sont grands ouverts.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde se préoccupe vivement des derniers faits survenus en Ukraine. Nous avons toujours défendu l'idée selon laquelle aucune solution ne peut être obtenue au prix de vies humaines. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées de ne ménager aucun effort en vue d'une cessation immédiate de la violence et des hostilités. Le dialogue est la seule réponse pour aplanir les divergences et régler les différends, aussi décourageante que la situation semble être pour le moment. Le chemin vers la paix exige que nous gardions toutes les voies de la diplomatie ouvertes. Le Premier Ministre indien l'a fait savoir sans ambiguïté dans ses discussions avec les dirigeants du monde, notamment le Président de la Fédération de Russie et le Président de l'Ukraine. Notre ministre des affaires étrangères a fait de même dans le cadre de ses contacts récents à l'Assemblée générale la semaine dernière. Le Premier Ministre indien a également souligné que cette ère ne peut être une ère de guerre. Par conséquent, nous espérons sincèrement une reprise des pourparlers de paix dans les plus brefs délais, afin de parvenir à un cessez-le-feu immédiat et de régler ce conflit.

La position de l'Inde est claire et cohérente depuis le tout début du conflit. L'ordre mondial est ancré dans les principes consacré par la Charte des Nations Unies, le droit international et le respect de la souveraineté et

de l'intégrité territoriale de tous les États. L'escalade de la rhétorique ou des tensions n'est dans l'intérêt de personne. Il importe de trouver les voies qui mèneront à un retour à la table des négociations. Compte tenu de l'évolution de la situation dans son ensemble, l'Inde a décidé de s'abstenir dans le vote sur le projet de résolution S/2022/720.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous avons voté pour le projet de résolution S/2022/720. Le Conseil de sécurité a la responsabilité d'agir pour prévenir les actes d'agression et les atrocités et y mettre fin, et certainement lorsqu'il s'agit de violations de l'intégrité territoriale. Nous regrettons profondément que le projet de résolution n'ait pas été adopté en raison du veto d'un seul membre. Il n'est pas juste que la Russie, une force d'invasion, puisse également empêcher une décision du Conseil visant à mettre fin à son agression.

Moscou a lancé un processus illégal d'annexion des régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk, Kherซอน et Zaporijia. Hier, le Secrétaire général a été très clair en affirmant que toute annexion du territoire d'un État par un autre État résultant de l'emploi ou de la menace de l'emploi de la force est une violation des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous sommes entièrement d'accord avec lui. Quel que soit le résultat que la Russie annonce aujourd'hui à Moscou, il est contraire au droit international, n'a aucun effet juridique et ne modifie en rien la souveraineté de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La Fédération de Russie, l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, a l'obligation formelle de respecter la Charte des Nations Unies. Pourtant, ses agissements en ce qui concerne l'Ukraine sont contraires à tout ce que l'appartenance à l'ONU est censée représenter. Par ces agissements, la Russie s'isole de la communauté mondiale et rejette le multilatéralisme, le droit international et les buts et principes inscrits dans la Charte. Elle continue également de faire fi des répercussions mondiales qui en découlent.

Il est inacceptable que le Conseil de sécurité soit une fois de plus dans l'incapacité d'agir sur une menace importante pour la paix et la sécurité internationales. Cependant, nous savons que l'Assemblée générale aura maintenant l'occasion de se saisir de cette question grave et importante, et nous demandons instamment l'établissement, dans les meilleurs délais, d'un rapport spécial sur ce recours au veto.

La position de la Norvège est claire. Nous sommes pleinement attachés à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution S/2022/720, qui vient d'être mis aux voix. Je souhaite apporter les précisions suivantes en ce qui concerne le vote de la Chine.

Premièrement, la position de la Chine sur la question de l'Ukraine est cohérente et claire. La souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays doivent être préservées. Les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies doivent être respectés. Les préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité doivent être prises au sérieux. Tous les efforts propices au règlement pacifique de la crise doivent être appuyés.

Deuxièmement, la crise ukrainienne dure plus de sept mois, et ses retombées ont de nombreuses incidences négatives. La perspective d'une crise prolongée et qui s'étend est également inquiétante et préoccupe vivement la Chine. Nous estimons que la priorité la plus urgente est de tout mettre en œuvre pour désamorcer la situation, d'inciter les parties à reprendre les négociations diplomatiques dans les plus brefs délais, d'ouvrir la voie à un règlement politique, de prendre en compte les préoccupations légitimes des parties dans le cadre des négociations, de proposer des options viables et d'instaurer rapidement un cessez-le-feu.

Troisièmement, le Conseil de sécurité, qui est au cœur du mécanisme international de sécurité collective, doit rester objectif et impartial et privilégier les bons offices et les outils de médiation que lui confère la Charte des Nations Unies afin de jouer un rôle responsable et constructif dans le règlement politique de la question ukrainienne. Toute mesure prise par le Conseil de sécurité doit contribuer concrètement à l'apaisement de la situation et au règlement de la crise, plutôt qu'à l'intensification du conflit et à l'exacerbation des affrontements.

Quatrièmement, la crise actuelle en Ukraine est la conséquence de l'accumulation et de la superposition de nombreux problèmes et tensions sur une longue période. Les faits ont montré que l'isolement politique, les sanctions et les pressions, l'attisement des tensions et la confrontation entre différents blocs ne mènent pas à la paix, mais ne font qu'aggraver la situation et rendre le problème plus compliqué et plus difficile à résoudre.

La Chine appelle toutes les parties concernées à faire preuve de retenue, à s'abstenir de prendre des mesures susceptibles d'exacerber les tensions et à donner une chance à une solution diplomatique négociée. En tant que pays responsable, la Chine a toujours été du côté de la paix. Nous continuerons de jouer un rôle constructif pour apaiser la situation et régler la crise.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, la Russie a abusé du droit de veto pour défendre ses actions illégales. Les membres du Conseil de sécurité ont voté différemment, mais une chose est claire – aucun autre membre du Conseil ne reconnaît la tentative d'annexion illégale de territoires ukrainiens par la Russie. Le veto russe n'y change rien.

L'annonce faite aujourd'hui par le Président Poutine de l'adhésion des régions ukrainiennes de Kherson, Zaporijia, Louhansk et Donetsk à la Fédération de Russie n'a aucun effet juridique. C'est un fantôme. L'invasion russe doit cesser.

Le monde le dit clairement depuis sept mois. Néanmoins, la Russie a réagi par davantage d'escalade, davantage de mobilisation, des menaces nucléaires et, aujourd'hui, une autre attaque impitoyable contre un convoi civil à Zaporijia.

La souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sont prises d'assaut. Le système international est attaqué sous nos yeux. La Russie ne gagnera pas cette guerre impérialiste illégale. La seule question est de savoir combien de dégâts elle causera et combien de vies elle gâchera avant qu'elle ne le comprenne.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande a voté pour le projet de résolution S/2022/720. Nous l'avons fait parce que nous estimons que le Conseil de sécurité doit réagir fermement face à cette nouvelle violation flagrante de la Charte des Nations Unies par la Fédération de Russie dans le cadre de sa guerre d'agression contre l'Ukraine.

L'Irlande reste pleinement attachée à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Cette semaine, l'Irlande a condamné les simulacres de référendum organisés dans des territoires ukrainiens occupés par la Russie ou ses intermédiaires. Aujourd'hui, nous rejetons catégoriquement les prétendus résultats de ces référendums illégaux et illégitimes, une annonce par laquelle on prétend annexer des territoires ukrainiens. Ils n'ont aucun effet juridique.

Comme je l'ai dit lors de notre séance de mardi (voir S/PV.9138), il s'agit d'un accaparement flagrant de terres par la Fédération de Russie. Je vais être clair – les frontières de l'Ukraine n'ont pas changé. Les simulacres de référendum ne reflètent pas la volonté populaire ou exprimée librement du peuple ukrainien. Ils sont illégaux, ils constituent une violation de la Charte des Nations Unies, des obligations de la Russie en vertu du droit international et du droit de l'occupation.

Une fois de plus, scandaleusement, la Fédération de Russie a eu recours au veto dans une tentative flagrante d'excuser son agression militaire contre l'Ukraine, un autre Membre de l'Organisation des Nations Unies. Les images choquantes de civils tués ou blessés près de Zaporijia ce matin nous rappellent tragiquement que ce sont les civils qui paient le prix fort pour cette guerre insensée menée par la Russie.

Le recours à ce veto anachronique dans des circonstances aussi terribles et tragiques est tout simplement répréhensible et sape la légitimité du Conseil aux yeux du monde, qui a les yeux tournés vers nous. Néanmoins, ce veto n'empêchera pas la communauté internationale de réagir aux violations flagrantes du droit international commises par la Russie. Ce veto ne nous dissuadera pas d'amener la Russie à répondre de ses actes.

Conformément à la résolution 76/262 de l'Assemblée générale, l'Irlande appelle maintenant le Conseil à présenter un rapport spécial à l'Assemblée générale sur le recours au veto dans le cas d'espèce.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana a voté pour le projet de résolution S/2022/720, car nous croyons fermement en son objectif – faire respecter les règles du droit international et les principes et valeurs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Nous regrettons le résultat prévisible du vote et le fait qu'une fois de plus, le recours au droit de veto par l'État en faute ait empêché le Conseil de sécurité de s'acquitter de son mandat, qui consiste à promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales.

Les référendums organisés et les mesures prises par la suite par la Fédération de Russie pour annexer les territoires occupés à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine sont, selon nous, illégaux et constituent de graves violations de la souveraineté et de l'indépendance politique et territoriale de l'Ukraine. Nous estimons, à l'instar de nombreux autres membres de la communauté internationale, que ces mesures sont nulles et n'ont aucun effet juridique.

Comme nous l'avons souligné à maintes reprises dans cette salle, notre position de principe reste de ne pas reconnaître l'acquisition de territoires par la menace ou l'emploi de la force, par quelque État que ce soit. Nous estimons que toute tentative de décider unilatéralement du tracé des frontières ou, d'ailleurs, du territoire d'un État, est une tentative de renverser les normes de comportement établies et acceptées qui garantissent la stabilité relative de notre système international depuis que l'Organisation a été créée pour en finir avec l'ère de la conquête de territoires par la guerre. Nous demandons à la Fédération de Russie de mettre fin à son agression contre l'Ukraine, de s'abstenir de toute nouvelle escalade et d'entamer un nouveau chapitre de paix, de coopération et de relations amicales, ce qui est attendu de tous les États Membres.

Pour terminer, je réaffirme l'attachement du Ghana au respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. À cet égard, je réaffirme notre appui constant aux efforts visant à mettre fin à la guerre par des moyens pacifiques.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ayant subi tout au long de son histoire la perte de ses territoires par annexion à la suite d'une invasion étrangère, le Mexique ne peut accepter qu'un autre pays soit victime de tels actes d'agression.

La position du Mexique a toujours été claire quant au strict respect du droit international, en particulier l'interdiction de l'expansion territoriale par la menace ou l'emploi de la force ou par d'autres moyens contraires à la Charte des Nations Unies. Cette règle du droit international, expressément prévue par la Charte de l'Organisation et entérinée par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la jurisprudence de la Cour internationale de Justice, signifie que les référendums organisés dans les territoires occupés en Ukraine, dans le contexte d'une invasion, n'ont aucune validité juridique.

Le Mexique défend la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous réaffirmons notre appui aux efforts déployés par le Secrétaire général et d'autres acteurs potentiels afin de promouvoir le dialogue et la diplomatie en vue de trouver une issue politique à la guerre.

Pour toutes les raisons susmentionnées, le Mexique a voté pour le projet de résolution publié sous la cote S/2022/720.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil s'est abstenu dans le vote sur le projet de résolution présenté par l'Albanie et les États-Unis (S/2022/720).

Le Brésil a exprimé son point de vue sur les référendums en Ukraine à l'occasion de la séance du 27 septembre (voir S/PV.9138). Il est déraisonnable de considérer que les populations dans des zones de conflit sont en mesure d'exprimer librement leur volonté. Les résultats de ces référendums, dans les circonstances actuelles, ne constituent pas une expression valable ou authentique de la volonté des populations locales et ne peuvent être perçus comme légitimes.

Le Brésil défend le principe de l'intégrité territoriale des États souverains.

Nous saluons les efforts déployés par les rédacteurs pour modifier le texte afin de le rendre plus ciblé et plus concis.

En ce qui concerne le projet de résolution lui-même, nous pensons que sa portée et sa formulation ne favorisent pas un environnement propice à une solution au conflit en Ukraine. Il s'agit d'une répétition de la dynamique observée ces derniers mois au sein du Conseil, dont les membres n'arrivent toujours pas à se mettre d'accord sur une action constructive concernant le conflit en Ukraine. En outre, le document présenté aux membres du Conseil ne répond pas aux objectifs immédiats de désescalade des tensions, de négociation d'un cessez-le-feu et de lancement de négociations de paix.

Nous voudrions également formuler quelques observations sur le processus. Faire circuler dans un délai aussi court un projet de résolution nécessitant des consultations avec nos capitales n'a pas laissé aux États Membres le temps d'exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations. Nous avons manqué une occasion précieuse de dialoguer ensemble de manière transparente, en tirant pleinement parti de nos espaces de consultation au sein du Conseil de sécurité.

Le Conseil doit maintenant rechercher de nouvelles lignes d'action. Au cours des sept derniers mois, le refus d'envisager d'autres options n'a rien fait pour apporter une solution politique au conflit. Au contraire, il a provoqué une nouvelle escalade et alimenté des discours contre-productifs au sein du Conseil. Il est temps de faire ce que l'on attend de nous, à savoir trouver des solutions fondées sur un dialogue franc et une diplomatie constructive, avec la volonté de répondre pleinement aux préoccupations de toutes les parties.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Depuis le début de la guerre en Ukraine, le Kenya n'a cessé d'appeler à un arrêt des hostilités pour permettre un dialogue menant à un ordre de sécurité européen stable. Que ce dernier soit établi maintenant ou à l'issue d'une guerre prolongée qui peut dégénérer et représenter un danger extrême pour la paix et la sécurité internationales, les négociations sont inévitables. Il est essentiel pour le monde, et en particulier pour les pays en développement qui souffrent d'une insécurité alimentaire accrue et de troubles économiques préjudiciables, que ces négociations soient entreprises maintenant d'une manière qui réponde aux préoccupations de toutes les parties en matière de sécurité.

Que ce soit au Conseil ou à l'Assemblée générale, le projet de résolution (S/2022/720) ne règlera pas la crise. Notre vote affirmatif se fonde sur la position de principe du Kenya qui défend la Charte des Nations Unies et, en particulier, les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale de tous les États Membres.

Notre vote affirmatif d'aujourd'hui est nécessaire par principe, mais dans la pratique il ne suffira pas à garantir que le Conseil de sécurité s'acquitte de son mandat. Nous demandons instamment à tous les membres de redoubler d'efforts pour trouver la voie du dialogue et de la diplomatie, plutôt que de transformer le Conseil en une arène permettant la poursuite du conflit par des moyens diplomatiques au lieu de son règlement.

Avec ce vote, le Kenya réaffirme son appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Les référendums organisés au cours de la semaine écoulée dans le contexte du conflit armé en cours et l'annonce faite aujourd'hui concernant l'incorporation de quatre régions au sein de la Fédération de Russie constituent des événements graves. Ils rendent plus difficile la quête d'une solution pacifique et mettent en cause l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance d'un État Membre de l'ONU. Il s'agit de principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, qui sont au cœur des relations pacifiques, coopératives et productives entre les États, et qui sont essentiels pour la sécurité et la stabilité de tous. Ces principes protègent tous les États, grands et petits, puissants et faibles, et c'est ce qui a guidé notre vote aujourd'hui.

Le principe d'autodétermination est également un principe fondamental inscrit dans la Charte que nous avons tous ratifiée, mais les tensions éventuelles entre ce principe et les principes d'intégrité territoriale, de souveraineté et d'indépendance ne se résument pas nécessairement à un jeu à somme nulle. L'évolution de la situation au cours des derniers jours nécessite une déclaration claire du Conseil soulignant l'importance des principes fondamentaux énoncés dans la Charte. C'est pour cette raison que nous avons voté pour le projet de résolution (S/2022/720), même si nous aurions également souhaité disposer de plus de temps pour poursuivre nos échanges sur les modifications à apporter au texte et sur le fond.

Comme nous n'avons cessé de le souligner dans cette salle, la voie vers un règlement pacifique du conflit passe par des solutions qui impliquent que les deux parties acceptent rapidement de prendre part à des négociations, sans conditions préalables et avec l'appui d'interlocuteurs de confiance. Nous exhortons la Russie et l'Ukraine à le faire, et je sais que ce point de vue est partagé par de nombreuses personnes autour de cette table aujourd'hui et au-delà.

La guerre dure depuis trop longtemps et a détruit trop de vies. Il importe de régler le conflit non seulement pour l'Ukraine, la Russie et leurs deux peuples, mais aussi pour la paix et la sécurité dans le monde. Nous devons tous mettre un terme à cette escalade et contribuer à réunir les conditions de la paix. Nous sommes prêts à œuvrer avec tous les membres du Conseil pour trouver les moyens de remédier efficacement aux causes profondes du conflit et appuyer une voie diplomatique.

M. Biang (Gabon) : Le Gabon s'est abstenu dans le vote sur le projet de résolution S/2022/720, soumis à l'examen du Conseil de sécurité.

La position de mon pays est claire : nous sommes contre la guerre et nous sommes pour une solution diplomatique à cette guerre. Depuis le début de cette crise, nous avons martelé dans cette salle du Conseil, que nous sommes pour le respect des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous avons continué en appelant chaque fois à la cessation des hostilités et à des négociations de bonne foi entre les parties. Nous continuons et nous continuerons d'appeler au dialogue et à des négociations de bonne foi entre les parties pour mettre fin à la guerre et promouvoir une coexistence pacifique entre les parties.

Parce que nous voulons nous tenir du côté de la solution à la crise, nous réitérons notre soutien à toutes les initiatives visant une issue diplomatique et négociée à la crise.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

La France condamne avec la plus grande fermeté l'annexion illégale des régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk et de parties des régions de Kherson et Zaporijia au sein de la Fédération de Russie. C'est pourquoi elle a voté pour le projet de résolution qui nous était proposé (S/2022/720). Elle appelle tous les pays attachés au respect du droit international à se joindre à cette condamnation.

Ces régions, comme la Crimée, font partie intégrante de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. La France ne reconnaîtra jamais ces annexions illégales, ni les résultats des simulacres de référendum qui les ont précédées. Elles constituent une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que de la Charte des Nations Unies. Le Secrétaire général l'a dit : toute décision de procéder à l'annexion de ces territoires n'a aucune valeur juridique et doit être condamnée.

La France salue la mobilisation de tous les membres du Conseil qui, en votant pour ce projet de résolution, ont exprimé leur attachement au droit international et à la défense de la Charte des Nations Unies. Elle salue l'ouverture et l'esprit de compromis dont ont fait preuve les coauteurs de ce projet de résolution.

La France condamne le veto opposé par la Russie qui montre, une fois de plus, qu'elle foule au pied les responsabilités que lui confère le statut de membre permanent du Conseil de sécurité. Mais le résultat du vote de ce jour est sans appel : la Russie est plus seule que jamais. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas pu se prononcer de manière unanime pour défendre les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale qui sont pourtant les fondements du droit international.

L'Ukraine se bat pour sa légitime défense. Comme le Président de la République, Emmanuel Macron, l'a dit très clairement : la France continuera de se tenir aux côtés de l'Ukraine pour faire face à l'agression russe et lui permettre de recouvrer sa pleine souveraineté sur l'ensemble de son territoire.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (parle en anglais) : Je prends note de la présence du représentant de la Russie, qui occupe le siège permanent de l'Union soviétique. Sa main solitaire, levée en opposition au projet de résolution S/2022/720, a une nouvelle fois attesté de l'isolement de la Russie et de ses tentatives désespérées de nier la réalité et nos engagements communs, à commencer par notre attachement à la Charte des Nations Unies.

L'envoyé de Poutine a suivi les traces de son maître à Moscou, où une pantomime a été organisée aujourd'hui pour tenter de nier l'évidence : le régime agressif et aventuriste de la Russie va droit vers une défaite. Je ne m'étendrai pas sur des mensonges qui n'ont rien à voir avec la réalité, car la réalité est tout autre.

La réalité, c'est que Poutine a essayé de s'emparer de territoires qu'il ne contrôle même pas physiquement sur le terrain. La réalité, c'est que les forces ukrainiennes poursuivent leurs opérations pour libérer nos territoires souverains. La réalité, c'est qu'au moins 30 civils ont été tués et 88 autres blessés aujourd'hui lorsque les Russes ont pilonné Zaporijia.

La Russie persiste à se livrer à des pratiques génocidaires, en tuant des Ukrainiens, en les torturant et en les opprimant dans les territoires occupés. Par conséquent, le seul moyen de faire en sorte que tous les Ukrainiens, sur l'ensemble du territoire souverain de l'Ukraine, se sentent en sécurité et sous la protection de leur État, est de faire à nouveau flotter les drapeaux ukrainiens sur le Donbass occupé, sur le sud de l'Ukraine et sur la Crimée. L'Ukraine a parfaitement le droit de libérer ses territoires et son peuple et continuera de s'y employer, indépendamment des paroles ou des actes de la Russie. Les simulacres de référendum sont les ingrédients d'une agression contre un État souverain, et quiconque a participé à l'organisation ou à l'exécution de cette farce devra en répondre.

Le projet de résolution n'a pas été adopté, à cause d'un vote contre, celui de la Russie. Nous sommes lassés de devoir le répéter sans cesse : permettre à la Russie de se prévaloir du droit accordé à l'Union soviétique d'opposer son veto aux décisions du Conseil de sécurité empêche de fait le Conseil de s'acquitter de la principale responsabilité que lui a conférée la Charte des Nations Unies, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales. En ce moment même, des millions de personnes dans le monde constatent sur leurs écrans les répercussions dévastatrices qu'a la présence russe au Conseil de sécurité, et voient que le Conseil n'est pas en mesure de remédier efficacement à une menace des plus pressantes sur la sécurité mondiale.

Cet échec porte atteinte à l'image et à la crédibilité de l'ONU tout entière, ce qui est injuste et regrettable, car, si le Conseil de sécurité n'est qu'un des piliers de l'Organisation, c'est un pilier démoli. Fort heureusement, l'Organisation peut encore compter sur ses autres piliers qui, de plus en plus, attestent de leur détermination à monter au créneau et à tirer au maximum parti de leur potentiel face à la situation qui prévaut au Conseil de sécurité.

Je saisis cette occasion pour transmettre une nouvelle fois au Secrétaire général l'appréciation de mon président après sa prise de position claire et sa déclaration forte hier. C'est une déclaration qui était empreinte d'intégrité. C'est une déclaration qui incarnait l'attachement à la Charte des Nations Unies et qui a projeté une lueur d'espoir pour les Membres de l'ONU. Le Secrétaire général a déclaré :

« [Cette décision] ne peut être conforme au cadre juridique international. Elle va à l'encontre de tout ce que la communauté internationale est censée défendre. Elle foule aux pieds les buts et principes de l'ONU. Elle représente une dangereuse escalade. Elle n'a pas sa place dans le monde moderne. Elle ne doit pas être acceptée. »

Mais c'est le lieu ici de poser une question. Que se passerait-il si le Secrétaire général n'était pas animé des normes morales les plus strictes, s'il n'était pas aussi dévoué à la cause de défendre la Charte ? Ma question n'a rien de théorique. Nous avons connu des secrétaires généraux de différents calibres et horizons. Nous nous souvenons tous de Dag Hammarskjöld, qui a défendu les buts et principes des Nations Unies et qui n'a jamais été intimidé par les menaces directes de Moscou. Toutefois, d'autres secrétaires généraux ont trop longtemps hésité à agir pour éviter des crises majeures.

Aujourd'hui, nous sommes nombreux à avoir appelé le représentant de la Fédération de Russie à respecter la Charte des Nations Unies. Mais qu'il me soit permis de poser une nouvelle fois la question suivante : pourquoi la Fédération de Russie devrait-elle respecter la Charte, qui n'a pas été respectée lorsqu'elle a été autorisée à occuper le siège permanent de l'Union soviétique ? La plupart des membres du Conseil ont déjà entendu à de nombreuses reprises la position ukrainienne sur le fait que la Russie occupe de manière illégale le siège soviétique au Conseil de sécurité. Mais je voudrais lire à haute voix l'aveu de la Russie, selon lequel elle a contourné les règles d'admission au Conseil, tel qu'on peut le trouver sur le site Web

officiel de l'Organisation des Nations Unies. Yuli Vorontsov, le Représentant permanent de l'Union soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies, nous l'a dit très franchement en 1991 :

« En fait, en apparence, tout le processus a ressemblé à un simple changement de plaque nominative du pays à la table des délégations à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. À la place de la plaque nominative de l'Union soviétique est apparue celle de la Fédération de Russie ».

Il n'y a pas eu un seul vote ni une seule décision officielle au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale, mais simplement une notification du Président Yeltsin, adressée au Secrétaire général de l'époque, remise au destinataire par l'Ambassadeur soviétique Vorontsov, en tant que Représentant permanent d'un nouvel État Membre, la Fédération de Russie. J'espère que l'Organisation n'aura plus jamais à sa tête de secrétaires généraux qui exaucent les souhaits des présidents russes et admettent de nouveaux Membres à huis clos, sans qu'il y ait de décision du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale.

L'on peut se demander : « Quelle est la prochaine étape ? » La Russie tentera-t-elle de manipuler le Règlement intérieur de l'Assemblée générale pour redessiner la carte politique du monde, ce qui pourrait se produire dans les semaines à venir ? Nous ne devons plus tolérer un tel nihilisme juridique, ni le fait que les agresseurs occupent le siège d'un membre permanent du Conseil de sécurité. N'ayant pas reçu le traitement nécessaire, la Russie est devenue une tumeur cancéreuse dans le corps du Conseil de sécurité. Il faut la retirer avant qu'elle ne métastase dans tout le corps du système des Nations Unies.

Il est temps d'agir. Si le Conseil est incapable d'agir en ce qui concerne la Russie, il est du devoir des membres d'agir sans lui. Je voudrais remercier tous les membres qui ont démontré lors du vote d'aujourd'hui leur volonté d'agir en tant que membres responsables et engagés du Conseil de sécurité. Je remercie l'Albanie, les Émirats arabes unis, les États-Unis, la France, le Ghana, l'Irlande, le Kenya, le Mexique, la Norvège et le Royaume-Uni. Je remercie toutes celles et tous ceux qui, dans l'intérêt du Conseil de sécurité, dans l'intérêt de l'Organisation tout entière et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, ont dénoncé le vote de la Russie contre le projet de résolution S/2022/720.

La séance est levée à 16 h 5.